



UNIPHOR

UNION NATIONALE DES INTERETS

PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS  
Tél. : 01 43 21 43 49 – Fax : 01 43 21 49 93  
E-mail : [bureau-uniphor@orange.fr](mailto:bureau-uniphor@orange.fr) – site : [www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr)

### **La politique des petits pas.**

Lors de la réunion du 16 décembre, à laquelle l'ensemble des présidents de syndicats et de fédérations de la filière étaient réunis à l'invitation de Val'hor, l'UNIPHOR et la Coordination Rurale ont une nouvelle fois demandé une refonte des grilles de la cotisation interprofessionnelle.

Depuis de nombreuses années nous constatons l'iniquité des prélèvements effectués par l'interprofession. Le système actuel, privilégie les entreprises disposant des moyens financiers les plus élevés. Cet état de fait pour le moins curieux repose sur une doctrine avérée selon laquelle les pauvres étant les plus nombreux, c'est sur eux que la plus forte proportion de prélèvement doit porter.

Nous avons donc redit notre volonté de voir les futures cotisations reposer sur le chiffre d'affaires des entreprises. Nous sommes conscients qu'un virage de cette nature va soulever beaucoup de questions. Nous sommes également conscients que tout ne pourra se faire en quelques semaines. Cependant, l'interprofession horticole temporise depuis déjà trop longtemps.

Les effets de la crise du Covid vont être délétères pour les entreprises de productions. Si le système actuel de prélèvement perdure, les ambitions actuelles de Val'hor, notamment en termes de communication, conduiront à alourdir les charges de ceux qui ont été fragilisés à l'extrême. Nous ne nous résoudrons pas à faire payer deux fois les effets du confinement. Il faut changer de méthode.

A l'issu des débats plusieurs avancées sont à noter. Les plus petits cotisants verraient leur montant de prélèvement gelé pour les trois années à venir. La contribution du e-commerce devrait être renforcée notamment par le biais d'une prise en compte du chiffre d'affaires. Enfin, le sujet de la refonte totale du système de prélèvement deviendrait l'un des dossiers prioritaires de la prochaine présidence.

Nous évoquons les conclusions des débats avec prudence car d'autres échanges sont prévus pour la rentrée de Janvier. Cela étant, si aucune décision n'est réellement prise ou si l'interprofession horticole persiste dans l'aterrissement, la CR et l'UNIPHOR devront s'interroger sur le devenir d'une relation contraire aux intérêts des professionnels.